

est brun et des plus nourrissants; on le mêle soir et matin à la bouillie préparée qui est donnée tiède à raison de cinq pintes environ par repas, ce qui revient à 2 chélini par semaine.

Cette ration ne doit pas être dépassée pendant la première quinzaine, sous peine de voir apparaître la diarrhée; on amène les veaux à boire en leur faisant têter les doigts. Lors qu'ils commencent à ruminer, on met devant chacun d'eux un peu de foin très fin pour leur apprendre à manger; lorsqu'on a du bon vent, on met encore des racines, on les leur donne en place de foin. En hiver, on peut encore leur donner de la paille hachée, arrosée d'eau bouillante, dans laquelle on a fait dissoudre, par chaque veau une livre de pain de lin, de plus la paille hachée est saupoudrée soir et matin de farine de grains mélangés, les moins chers.

On peut encore employer le mélange suivant, qu'on laisse s'échauffer en tas avant de le consommer: cinq parties de paille hachée, dix parties de pulpes de betteraves ou l'équivalent en racines, le tout arrosé avec un bouillon contenant quatre parties de farine et une partie de pain de lin.....

REVUE DE LA SEMAINE

Ainsi qu'il avait été convenu, les débats sur l'Adresse en réponse au discours du Trône ont commencé dès lundi le 30 Avril dernier. Ces débats présentèrent un intérêt tout particulier, car toutes les importantes questions maintiennent pendantes devant le pays, comme celles des Ecoles, de l'Amnistie, de la Colombie, ont été amenées sur le tapis et longuement traitées.

Ce fut M. Moss, le député de Toronto Ouest, qui proposa l'Adresse. M. Moss félicita le Gouvernement de la forte majorité sur laquelle il peut compter dans le Parlement. "Un gouvernement dans cette condition" dit-il, jouit toujours d'un grand avantage dans la législation et l'administration. Il est indépendant. Avec une forte majorité, il présente sans crainte les mesures qu'il n'osera pas soumettre s'il se sentait faible. C'est, ajoute l'orateur, parce que l'ancien ministère n'était pas supporté par une majorité suffisante qu'il a laissé son œuvre inachevée.

M. Moss a appris avec regret, que la Chambre serait privée d'une opposition active et vigoureuse et il déplore la perte que fait le pays s'il était privé, des services de Sir John A. MacDonald comme chef de l'opposition.

En passant en revue les différents passages du discours du Trône, l'Orateur trouve d'abondants sujets de félicitation; mais il voit une ombre qui pourrait bien effrayer le peuple canadien, et cette ombre, c'est le déficit que le Gouvernement constate dans les finances du pays. Cependant ce déficit peut être comblé en provoquant un constant accroissement du revenu public. Dans le prochain remaniement du tarif de douanes, il espère que sans nuire aux services de l'état on se montrera aussi économique que possible.

Il approuve l'extension du suffrage à tous ceux qui le méritent par leur intelligence; mais il est personnellement d'opinion que le vote public devrait être préféré au vote secret; cependant comme ce dernier paraît être un moyen de réprimer la corruption électorale, il mérite qu'on le soumette à l'épreuve.

M. Moss appelle de tous ses vœux la formation d'une Cour Générale d'Appel, et la révision des lois de faillite, bien que ces questions présentent de grandes difficultés, il est de première importance que la Législature les prenne en sérieuse considération.

En ce qui regarde la milice, il espère que le sujet sera traité sans esprit de parti. Il dit qu'il est du devoir du Gouvernement d'engager les braves volontaires à rendre de nouveaux services au pays. Leur solde a été jusqu'ici irrégulière et sans proportion avec les travaux qu'ils ont faits. La milice n'ajoute-t-il, alimente l'esprit national et l'entraînement d'une manière libérale. Il faut songer à toutes les éventualités et tenir notre armée prête.

Au sujet du chemin de fer du Pacifique, il dit que la politique du ministère actuel est connue et que la Chambre, aussi bien que le pays, doit lui accorder pleine justice. Il affirme que les canaux et toutes les voies de communications par eau avec l'Ouest ne peuvent être exécutés que sur le territoire canadien. Quant aux grandes améliorations qui se font dans le port de Montréal, les provinces de l'Ouest n'en sont aucunement jalouses; au contraire, elles applaudissent aux succès de la métropole commerciale, car le pays tout entier en bénéficiera.

L'orateur se prononce fortement en faveur du traité de réciprocité et dit que le gouvernement, qui parviendra à conclure ce traité, méritera la reconnaissance du pays tout entier.

M. Laurier se lève ensuite et seconde l'adresse. Il concourt dans les sentiments exprimés par M. Moss, puis il ajoute:

"La position tant sociale que politique du Canada s'est grandement améliorée. Sous notre constitution nous jouissons de la liberté, des privilèges et des pouvoirs d'une grande nation et en même temps nous avons l'avantage de faire partie du grand Empire Britannique. Je ne crois pas que notre constitution puisse être remplacée par une autre aussi bonne."

Suivant l'orateur, les libéraux, après s'être opposés à la Confédération parce qu'ils la croyaient impossible et avoir été défaits en 1867, se sont mis immédiatement à l'œuvre pour la consolider. "Les libéraux Canadiens-Français, dit-il, ne sont pas comme les libéraux de France, libéraux toujours prêts à renverser le Gouvernement. Nous ressemblons plutôt aux libéraux d'Angleterre, qui, depuis tant d'années ont travaillé à introduire les réformes en se servant des moyens constitutionnels. Notre programme a toujours été de respecter l'autorité et le bien public."

"Notre constitution n'ajoute-t-il est basée sur la constitution anglaise, la plus belle constitution du monde. Elle donne à chaque homme sa liberté et lui permet d'exercer ses droits constitutionnels sans crainte. Notre constitution est admirablement adaptée à un pays comme le nôtre où il y a plusieurs races, plusieurs nationalités et plusieurs régions. Nous ne pouvons pas en dire autant de la constitution des Etats-Unis. Aujourd'hui, il n'y a pas un seul homme en Canada qui ne soutienne cette grande Union, et qui ne soit fier d'être canadien et fier d'être sujet britannique."

"J'affirme sans crainte d'être contredit que le Canada présente un spectacle de liberté religieuse et politique dont le grandeur n'est surpassée dans aucun autre pays du monde. Nous ne sommes pas troublés par ces questions brûlantes qui agitent l'Europe."

M. Laurier passe ensuite à l'examen du programme ministériel qu'il approuve en tous points. D'après l'orateur, le ministère conservateur, malgré ses promesses et malgré les instances du parti libéral, n'a jamais accordé les réformes électorales demandées; mais maintenant que les libéraux sont au pouvoir ils vont mettre leurs principes à exécution. En ce qui concerne les réformes à apporter dans l'organisation de nos cours de justice, dans la loi de milice, le ch-